



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du vendredi 9 juin 2023

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 9 juin 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 8

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, M. Christian CACHARD.

Excusés : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Laurent PERRET (pouvoir à M. Jacky PERROT), M. Alain LASSALLE, Mme Nathalie JACQUET.

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 avril 2023,
- 2- Convention avec le service de médecine préventive du centre de gestion,
- 3- Demande d'accord définitif au Conseil Départemental pour la subvention solidarité 2023,
- 4- Demande de subvention « Fond vert » pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire,
- 5- Demande de subvention à la Région pour les travaux de rénovation du groupe scolaire,
- 6- Décisions modificatives (budget de la commune et budget de l'assainissement),
- 7- Redevance assainissement,
- 8- Concession d'aménagement avec Assemblia, bilan au 31 décembre 2022,
- 9- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de dégrèvement sur la part assainissement suite à une surconsommation d'eau.

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition, ce point sera traité en n°9, les questions diverses seront vues au point n°10.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 avril 2023.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 6 avril 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Convention au service de médecine préventive.

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la parution du décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale, le centre de gestion a souhaité réorganiser son service de médecine conformément à la réforme. La pluridisciplinarité vient d'être renforcée avec le recrutement d'infirmiers en santé du travail qui auront pour mission d'œuvrer au côté des médecins du travail. Une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive qui annule et remplace la précédente doit être signée entre la commune et le centre de gestion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3- Demande d'accord définitif au Conseil Départemental pour la subvention solidarité 2023.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune va bénéficier de la subvention dispositif solidarité qui permet de subventionner une dépense de 10 000 € à hauteur de 50%, soit une subvention attribuée de 5 000€ maximum. Monsieur le Maire présente les dépenses éligibles au dispositif de solidarité :

- Achat d'un tracteur avec broyeur 23 800 € HT

Le plan de financement est établi comme suit :

- Conseil Départemental 5 000 €
- Ressources propres 18 800 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande définitive de subvention.

4- Demande de subvention « Fond vert » pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un nouveau dispositif d'aide est mis en place par le gouvernement. Ce dispositif appelé « Fond Vert » s'applique aux travaux de rénovation énergétique, une partie des travaux de restructuration du groupe scolaire rentre dans celui-ci. Le Fond Vert vient en déduction de la DETR.

Le plan de financement est établi comme suit :

- ✓ Coût des travaux de rénovation énergétique : 317 300 € HT
- ✓ Coût des honoraires : 7 891€ HT

- ✓ DETR : 162 290 €
- ✓ Fond Vert : 144 321 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention « Fond Vert ».

5- Demande de subvention à la Région pour les travaux de rénovation du groupe scolaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de réactualiser la délibération en date du 27 janvier 2023 en vue de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

- Montant estimatif des travaux : 752 900 € HT
- Montant des honoraires et des études : 60 177 € HT

Le plan de financement est élaboré comme suit :

FINANCEMENTS PUBLICS		80,00%	650 534,00 €
	Région :	12,29%	100 000,00 €
	Etat :	19,96%	162 290,00 €
	Département :	30,00%	243 923,00 €
	Fond vert	17,75%	144 321,00 €
RESSOURCES PROPRES			
	Autofinancement, emprunt		162 543,00 €
TOTAL			813 077,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

6- Décisions modificatives (budget de la commune et budget de l'assainissement).

6.1-Budget de la commune

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (041) : Terrains nus	100,00	1321 (041) : Etat et établissements nationau	100,00
2116 (21) - 284 : Cimetière	-95,00		
228 (22) - 292 : Autres immobilisations cor	95,00		
	100,00		100,00
Total Dépenses	100,00	Total Recettes	100,00

6.2-Budget de l'assainissement

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct	-537,80
		2158 (040) : Autres	537,80
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-537,80		
675 (042) : Valeurs comptables des élément	537,80		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

7- Redevance assainissement.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 juin 2008 et celle du 25 juin 2016 relative à la situation de l'exploitation de Monsieur Taillardat Richard et de Madame Limouza. Par soucis d'équité, le conseil municipal avait délibéré favorablement pour ramener à 150m³ le volume d'eau annuel soumis à la taxe d'assainissement.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier les délibérations comme suit :

- pour Monsieur Taillardat le volume d'eau soumis à la redevance pourrait être ramené à **110 m³**,
- pour Madame Limouza le volume d'eau soumis à redevance pourrait être ramené à **120 m³**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne mandat au Maire pour en informer le SIVOM Vallée de la Besbre.

8- Concession d'aménagement avec Assemblia, bilan au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire présente le compte rendu annuel d'activité du lotissement établi par la société ASSEMBLIA. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu annuel et le bilan financier 2022.

9- Demande de dégrèvement sur la part assainissement suit à une surconsommation d'eau.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la succession de Monsieur Roger DUPEROUX, ses héritiers ont été informé d'une surconsommation d'eau qui s'élève à 160 m³ pour le logement situé 4 chemin du Verger lieu-dit « La Perrière ». L'eau provenant de la fuite ne s'est pas écoulée dans le réseau public. Considérant que la méthode de calcul habituelle, à savoir la moyenne des consommations des trois dernières années ne peut être retenue du fait que depuis 2015 celle-ci s'élève à 0 m³, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de porter à 0 m³ le montant à facturer pour la part variable de l'assainissement, seul le forfait assainissement de 80€ sera facturé.

10- Questions diverses.

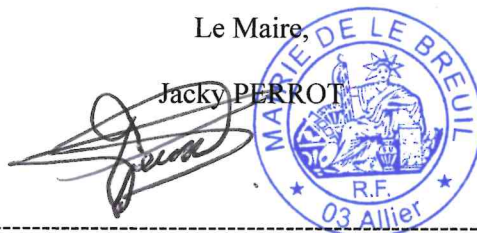
Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40

Fait à Le Breuil, le 12 juin 2023

Le Maire,

Jacky PERROT



Adoption du procès-verbal le 20/07/2023

Le Maire,

Jacky PERROT



La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX

